



GRAND CONSEIL	
Expédié le:	Session GC: 13.14 mai 04
Président	Députés (100)
Correspondance GC	Bureau
Secrétariat	Chefs de groupe
Commission:	
Objet:	P 1480 (pétition)
Copie à:	

Grand Conseil  
de la République  
et canton de Genève  
Case postale 3964  
1211 GENEVE 3

Genève, le 14 mai 2004

**Concerne:** pétition contre l'interdiction de travailler de certains demandeurs d'asile déboutés (changement de pratique de l'OCP).

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Les groupes et associations membres de la Coordination asile.ge on décidé de vous adresser une pétition, déposée parallèlement à cette lettre, pour réagir à ce qui nous apparaît comme un brusque durcissement de la pratique en matière d'autorisation de travailler dans le cas de demandeurs d'asile déboutés.

Nos organismes ont vu venir à eux, ces derniers jours, toute une série de requérants qui s'étaient vu retirer brusquement leur autorisation de travailler par l'Office cantonal de la population (OCP).

Il s'agit souvent de personnes qui travaillaient depuis des années et qui étaient ainsi parvenues à ne plus dépendre de l'assistance.

Rien ne s'est produit dans leur cas qui expliquerait l'interruption brutale de l'autorisation, avec la perte d'emploi qui en résulte.

Ces personnes ont été déboutées de leur demande d'asile, mais leur renvoi ne peut être exécuté pour différentes raisons, en particulier parce que leur pays d'origine n'accorde pas de documents de voyage.

Pour certains, cette situation dure depuis des années, raison pour laquelle il est bien préférable que ces personnes puissent s'assumer par leur travail plutôt que d'être assistées sur des fonds publics.

Si, comme nos informations l'indiquent, c'est par dizaines que se chiffrent ces situations, dont certaines concernent des familles, on peut considérer que les décisions récentes de

suppression de l'autorisation de travailler vont coûter quelques 100'000 fr. par mois en frais d'assistance.

Nous nous insurgeons contre cette façon de faire, qui vise des requérants soucieux de travailler pour gagner leur vie, et qui voient aujourd'hui tout leur univers basculer.

A l'heure où la marginalisation sociale dans laquelle les requérants sont toujours plus poussés en conduit d'autres à basculer dans la délinquance, ce retour forcé à l'assistance nous paraît un signal désastreux, tant pour les demandeurs d'asile que pour nos concitoyens.

Notre coordination souhaite vivement que le Grand Conseil puisse intervenir concrètement, dans le prolongement de notre pétition, afin qu'il soit mis fin à cette politique d'interdiction de travailler, et pour que les services officiels qui s'occupent de ces personnes reçoivent au contraire pour consigne de tout faire pour favoriser l'activité professionnelle plutôt que l'assistance.

Veuillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour la Coordination asile.ge



Yves BRUTSCH



Isabelle FURRER